

**Rapport de la Commission de sécurité du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de préavisier sur la prise d'acte du rapport PO25.06PO sur**

**Augmenter les moyens de la Police Nord-Vaudois (PNV)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de sécurité a siégé le 12 novembre 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Josie EHRBAR, Aurélie-Maude HOFER, Olivier MAIBACH, en remplacement de Stéphane BALET excusé, Christophe BURDET, Gildo DALL'AGLIO, Philippe GRUET, Martin LOOS et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Christian WEILER, Municipal, Pascal PITTET, Chef de service SSP, Marc DUMARTHERAY, Commandant et Chef de corps PNV. Nous les remercions pour leurs présentations et explications détaillées et les réponses apportées aux nombreuses questions.

**1. Présentation de la situation actuelle**

Le plan des postes de la PNV se présente actuellement comme suit :

- Etat-major, 4.8 ETP
- Bureau de l'Etat-major : 3.8 ETP (2 policiers et 2 civils)
- Police-secours : 4 Unités, à savoir :
  - Unité 1 : 9 ETP et 1 policier en formation
  - Unité 2 : 8.8 ETP et 1 policier en formation
  - Unité 3 : 9 ETP et 2 policiers en formation
  - Unité 4 : 8.8 ETP et 1 policier en formation
- Police territoriale : 4 Unités, à savoir :
  - Unité 1 : groupe d'appui tactique (lutte c/deal), 4 ETP
  - Unité 2 : police de proximité : 10.2 ETP
  - Unité 3 : centrale et réception 8.8 ETP (2 policiers et 7 civils)
  - Unité 4 : prévention et circulation (radars, lutte contre le bruit etc...) 8.2 ETP
- Académie de police : 1 ETP détaché pour l'académie de police

En résumé, la PNV regroupe 80 ETP, dont 4.8 officiers, 9.6 civils, 62.1 policiers, 1 policier détaché à l'académie de police, 5 policiers en formation et 5 aspirants pour l'année académique 25-26. 2,5 postes sont à repourvoir.

Toutefois, ces 80 postes sont insuffisants et permettent juste de garantir le socle sécuritaire de base. Aujourd'hui, les agents présentent tous de nombreuses heures supplémentaires qu'ils n'arrivent pas toujours à reprendre et travaillent à flux tendu. La situation s'est toutefois améliorée depuis le début de la législature. Les malades de longue durée et les départs ont fortement diminué. Ainsi, depuis 14 mois, la PNV ne compte aucune démission.

La situation n'est toutefois pas tenable à long terme et des mesures doivent être prises pour répondre d'une part au standard du Canton et d'autre part à l'exigence de santé et de sécurité au travail. Ainsi, des mesures doivent être prises et seront mises en œuvre en 2 phases.

## **2. 1<sup>ère</sup> Phase 2026-2030**

Les objectifs sont d'augmenter Police-secours de 2 unités en recrutant ou en formant 10 policières-ers et assurer au minimum 3 patrouilles en journée et selon les périodes de fortes activités. Cette augmentation se fera en trois ans sur les années 2027 (+4), 2028 (+3) et 2029 (+3). Une fois l'objectif atteint, la charge salariale coûtera 1,5 millions de plus.

Cette 1<sup>ère</sup> phase a été validée par décision municipale du 4 septembre 2025 (No 2025-2026.009). Ainsi, tant la stratégie de recrutement par la formation qui permettra à terme l'engagement de 10 agents de police supplémentaires, que l'augmentation du plan des postes de la PNV de 10 ETP et les charges pérennes liées à cette augmentation des postes ont été acceptées.

## **3. 2<sup>ème</sup> Phase : lutte contre le deal de rue**

L'objectif est de renforcer l'Unité 1 de la police territoriale en augmentant les postes de 4 à 14 ETP.

Ces 10 postes supplémentaires représentent un coût de 1.5 millions et porteront le plan des postes de la PNV à 100 ETP, soit 1 policier pour 400 habitants.

La Municipalité considère que la Ville n'a pour l'instant pas les moyens financiers d'assurer cette augmentation supplémentaire de charges et estime que cet objectif n'est pas réalisable avant 2033-2034.

Et même si cette dépense supplémentaire de 1,5 millions était budgétisée, il est important d'expliquer ici que le nombre de policiers formés est proche du 0 sur le marché de l'emploi et qu'il est impossible d'engager à court terme ces 10 agents de police supplémentaires. Ainsi, ce n'est qu'en formant que la PNV peut envisager d'augmenter son plan de postes de 20 ETP. Or, la formation prend du temps, à savoir 2 ans pour un policier formé.

La Commission a demandé pourquoi la phase 1 (augmentation des postes à Police-secours) est privilégiée à la phase 2 (lutte contre le deal de rue). Il lui a été expliqué que la tâche urgente de la PNV est de garantir le socle sécuritaire et Police-secours. Or, ce socle sécuritaire minimal n'est plus garanti à court terme, compte tenu de la charge de travail actuelle pesant sur les agents de police incorporés dans Police-secours.

#### **4. Postulat : questionnements / propositions**

Le postulat demande tout d'abord d'estimer l'augmentation d'effectifs (ETP) qui serait nécessaire pour arriver à une présence policière plus soutenue aux alentours de la Place d'Armes et de la Gare et améliorer la perception de sécurité et lutter contre le deal de rue.

Comme cela ressort plus haut, l'objectif à atteindre est une augmentation de 20 postes qui doit se faire en 2 étapes de 10 postes, d'ici à 2033-2034.

Le postulat demande ensuite d'intégrer les résultats de cette estimation dans le processus budgétaire.

Les premiers 10 postes sont intégrés dans le processus budgétaire.

#### ***Conclusions :***

La Commission est convaincue que la PNV et sa direction assurent au mieux les tâches de sécurité publique qui lui incombent et ont pleinement conscience du sentiment d'insécurité que peut ressentir la population aux alentours de la gare et de la Place d'Armes. Elles voudraient pouvoir faire plus mais elles font face à un plan de postes limité qui ne peut malheureusement pas être augmenté à court terme au vu du marché actuel de l'emploi.

C'est donc à une évidente majorité, que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de ce rapport et de classer ce postulat.

Anne-Louise GILLIÉRON, présidente de la COSEC et désignée rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 23 février 2026